PAYS DE L'AIGLE

Arrêté n° A2026-10-01-35

ARRÊTÉ PERMANENT PORTANT RESTRICTION DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING SIS AVENUE COMTESSE DE SÉGUR À L'AIGLE

La Présidente de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route et notamment ses articles R417-10 et suivants relatifs à l'arrêt et au stationnement,
Considérant que la communauté de communes est propriétaire du parking de l'ancienne caserne des pompiers sis à L'Aigle, avenue Comtesse de Ségur,
Considérant la saturation régulière du parking de la gare SNCF,
Considérant qu'il convient de faciliter l'accès aux usagers de la gare SNCF en leur réservant des places de stationnement en un autre lieu,

ARRÊTE :

Article 1er : Le stationnement des véhicules sur le parking, cadastré section AH 32, sis avenue Comtesse de Ségur à L'Aigle est autorisé aux usagers de la gare SNCF pour le stationnement longue durée.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place par les services de la communauté de communes.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par les lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Caen de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : La Présidente de la communauté de communes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont ampliation sera transmise à :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de L'Aigle
- Le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de L'Aigle

FAIT À L'AIGLE, LE 1ER OCTOBRE 2026

Publié et affiché 08 OCT. 2026
Certifié exécutoire, le 08 OCT. 2026

La Présidente
Véronique LOUWAGIE

Communauté de communes des Pays de L'Aigle 61300 L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20261001-A2026-10-01-35-AR
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026